



Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 19  
Votants : 23  
Date de la convocation : 3 décembre 2013



N° 13.12.09.04

L'an deux mille treize et le neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Combe, 1<sup>er</sup> adjoint.

**PRÉSENTS** : M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme CARRETIER, MM CARILLO, TALBOT, Mlle CROS, MM MUNOZ, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

**PROCURATIONS** : Mme SANTONJA en faveur de M. MUNOZ  
Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme CARRETIER  
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme LABORDE  
M. PLANCHERON en faveur de M. FÉVRIER

**ABSENTS** : Mme ALQADI NASSAR, M. PAUL, Mlle VAN ELST,  
MM SAUVAN, LE NGUYEN, Mme MANNY

#### **ZAC des CONSTELLATIONS – Suppression du budget annexe**

##### **Rapporteur : M. Ousset**

Il est rappelé que par délibération du 13 septembre 2010, le Conseil municipal avait décidé d'individualiser les opérations relatives à la ZAC de CAUNELLE devenue depuis ZAC des CONSTELLATIONS, dans un budget annexe, prenant en compte le régime fiscal particulier de cette opération (droit de déduction et déclaration de TVA) et ce à compter du 1/1/2011.

Considérant que les lots aménagés et viabilisés par le promoteur pour la commune ne sont pas destinés à la vente, mais resteront domaine communal, et à la demande de la trésorerie principale, il est proposé au Conseil municipal :

- De supprimer dès la fin de l'exercice 2013, le budget annexe ZAC qui n'a fait à ce jour l'objet d'aucun mouvement financier
- De transférer l'actif, dès à présent, dans les comptes du budget principal de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré adopte la proposition de M. Ousset à l'unanimité des suffrages exprimés (six abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée

Mme E. Laborde

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture le 12.12.2013  
et publication le 13.12.2013